

Article

Symposium 2008 :
Collecte des données : défis, réalisations et nouvelles orientations

Collecte de données sur la criminalité au Canada

par Brad Fetter

2009



Collecte de données sur la criminalité au Canada

Brad Fetter¹

Résumé

Les enquêtes menées par Statistique Canada dans le domaine de la justice représentent une catégorie à part. Bien que toutes s'appuient essentiellement sur des données administratives, Statistique Canada a joué un rôle important dans la détermination du type de données recueillies, ainsi que des méthodes d'assurance de la qualité guidant la collecte de ces données dans les domaines des services de police, des tribunaux et des services correctionnels. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui constitue la principale enquête dans ce domaine et qui a été conçu pour mesurer la fréquence des crimes dans la société canadienne et leurs caractéristiques, est l'objet du présent article. Les données de l'enquête sont recueillies par les services de police du Canada et transmises électroniquement à Statistique Canada. L'exposé débute par un aperçu de l'enquête et de ses caractéristiques distinctives, comme le recours à des intermédiaires (fournisseurs de logiciels) pour convertir les données des systèmes d'information des services de police au format du programme DUC, conformément aux exigences nationales en matière de données. Ce niveau de cohérence, qui est inhabituel pour une enquête administrative, offre diverses occasions d'améliorer la qualité globale des données et les capacités de l'enquête. Diverses méthodes, telles que la production d'indicateurs de la qualité et de rapports de rétroaction, sont utilisées régulièrement et de fréquentes communications bilatérales ont lieu avec les répondants afin de résoudre les problèmes de données existants et d'en prévenir d'autres. Nous discuterons des améliorations apportées récemment aux données proprement dites et aux méthodes de collecte en vue d'accroître la convivialité de l'enquête. Enfin, nous discuterons du développement futur de l'enquête, y compris certains défis qui se posent à l'heure actuelle, ainsi que ceux à venir.

Mots clés : Données administratives, indicateurs de la qualité, déclaration de la criminalité.

1. Introduction

Le présent article décrit les méthodes et les défis liés à la collecte et à la qualité des données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Il débute par quelques définitions et concepts importants. À la section suivante, nous exposons les caractéristiques distinctives de la collecte des données et certains défis qu'elles posent. Puis, nous décrivons certains indicateurs de la qualité et méthodes appliqués au programme DUC. Ensuite, nous donnons des exemples de mesures de la criminalité. L'article se conclut par une discussion de l'approche méthodologique du programme et des commentaires sur certaines questions qui pourraient être examinées.

2. Qu'est-ce que le programme DUC?

2.1 Définitions

Le programme DUC est conçu pour recueillir en collaboration avec les services de police des données statistiques sur les crimes qui leur sont déclarés. Des données sont transmises mensuellement à Statistique Canada par les services de police municipaux, provinciaux et fédéraux. Le programme DUC est conçu pour mesurer la fréquence des crimes dans la société canadienne et leurs caractéristiques. Il est fort semblable au programme analogue en place dans d'autres pays, tels que les États-Unis (site Web du United States Department of Justice, 2008).

La population cible du programme comprend toute infraction criminelle qui a lieu au Canada et qui a été signalée à la police. Bien que le rôle des services de police consiste à recueillir les données, ceux-ci sont considérés comme

¹Brad Fetter, Division des méthodes d'enquête auprès des ménages, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6, Bradley.fetter@statcan.gc.ca

des répondants, du point de vue du programme DUC; contrairement au cas d'une enquête plus typique dans laquelle la population étudiée et les répondants correspondent à la même entité (particulier, ménage, entreprise ou organisme, etc.). La réponse au programme DUC est difficile à mesurer, parce que le nombre d'infractions criminelles déclarées dans une sphère de compétence donnée varie aléatoirement de mois en mois. Il est impossible à Statistique Canada de savoir si les services de police ont vraiment envoyé toutes les données pertinentes. Si Statistique Canada reçoit une quantité quelconque de données d'un service de police, celui-ci a effectivement répondu, même si les données sont incomplètes.

- Une infraction est définie comme un ensemble d'événements reliés qui sont en contravention avec le *Code criminel du Canada* ou d'autres lois provinciales.
- Un auteur présumé est une personne qui a été identifiée comme étant un contrevenant dans une infraction.
- Une victime est une personne qui est la cible d'un acte de violence/d'agression.

Les données principales sont celles d'une base de données sur toutes les infractions criminelles dans leur état courant. Elles sont sauvegardées et tenues à jour à Statistique Canada, mais les services de police possèdent habituellement leurs propres bases de données. Les données principales gardées à Statistique Canada changent constamment, parce que de nouvelles infractions sont ajoutées et que des infractions existantes sont mises à jour. Par exemple, supposons qu'une infraction criminelle est communiquée. Si la personne qui a commis le crime est découverte à une date ultérieure à la suite d'une enquête, la base de données sera mise à jour afin d'y inclure cette nouvelle information.

Les données brutes désignent les fichiers de données qui sont transmis par chaque répondant sur une base mensuelle. Ce sont les données d'entrée de la base de données principales.

2.2 Données agrégées et microdonnées

Les données agrégées sont des dénombrements mensuels des infractions criminelles et des auteurs présumés. Ce genre de données est celui qui est fourni par les services de police dans la version 1 du programme DUC depuis son origine en 1962 (Dauvergne, 2008).

Dans le contexte du programme DUC, les microdonnées sont des données recueillies au niveau de l'infraction. Autrement dit, chaque enregistrement de données contient les caractéristiques d'une infraction et de toute victime ou tout auteur présumé qui y est associé, dans la mesure du possible. Les microdonnées sont fournies par certains répondants depuis la création de la version 2.0 du programme DUC en 1988. Les versions 2.0, 2.1 et 2.2 permettent toutes de recueillir des microdonnées dans un format relativement compatible. Pour la version 2.0 du programme DUC jusqu'à la version courante, les données sont réparties dans trois fichiers reliés concernant les infractions, les victimes et les auteurs présumés. Pour chaque infraction, il peut exister n'importe quel nombre d'auteurs présumés et, si l'infraction comporte des actes de violence ou d'agression, il y a des victimes.

3. Défis que pose la collecte des données

Plusieurs caractéristiques du programme DUC le distinguent des autres enquêtes menées par Statistique Canada.

3.1 Couverture

Premièrement, il s'agit techniquement d'un recensement. Statistique Canada reçoit un enregistrement pour chaque infraction criminelle déclarée au Canada. Il est très rare que la couverture d'une enquête soit aussi complète que cela. Cette couverture est exceptionnellement élevée, la limite étant que seules des données sur les crimes déclarés peuvent être recueillies. L'information sur les actes criminels non déclarés est recueillie au moyen du cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) que nous mentionnerons plus loin dans le document.

3.2 Taux de réponse

Deuxièmement, le taux de réponse au programme DUC est de 100 %. Les services de police sont obligés de participer au programme. Il s'agit du taux de couverture le plus élevé observé à Statistique Canada.

Ce taux de réponse élevé impose toutefois d'attendre que les données de tous les services de police soient obtenues avant de procéder à l'analyse. Les statistiques nationales et provinciales sur la criminalité peuvent être produites une fois que les données recueillies par tous les organismes de mise en application de la loi ont été transmises, traitées et examinées. La diffusion et le traitement des données peuvent être retardés considérablement même si un seul des répondants transmet ces données en retard.

3.3 Processus de collecte des données

Troisièmement, la collecte et la saisie des données sont exécutées par le répondant. Depuis 1962, les dénombrements sommaires mensuels étaient envoyés à Statistique Canada dans le format du questionnaire imprimé de la version 1.0 du DUC. Aujourd'hui, les données sont transmises électroniquement sous forme d'un fichier texte ASCII conformément à un cliché d'enregistrement normalisé. Les services de police tiennent généralement à jour leurs données dans leur propre base de données ou logiciels qu'ils ont développés eux-mêmes ou avec l'aide d'un vendeur de logiciels. En fait, certaines sociétés productrices de logiciels, telles que Versaterm et Niche, produisent pour les services de police des logiciels dans lesquels l'application de collecte du programme DUC est directement intégrée.

La procédure d'acquisition des microdonnées comprend les étapes suivantes :

- Une nouvelle infraction criminelle est entrée dans un système de données des services de police ou une infraction existante est modifiée ou mise à jour (p. ex. quand un auteur présumé a été nommé après une longue enquête policière).
- Le service de police extrait les données et les copie dans un fichier de production mensuelle qu'il envoie à Statistique Canada.
- Les enregistrements de données sont soumis à un programme de contrôle et d'imputation qui vérifie la logique et la cohérence des valeurs qui figurent dans les champs.
- Les enregistrements de données sont intégrés dans le fichier de données principales qui est entreposé à Statistique Canada.
- Un rapport de production comprenant une liste des infractions pour lesquelles les enregistrements contiennent des erreurs est produit. Un rapport est envoyé à chaque service de police afin qu'il fasse des commentaires et éventuellement, corrige les erreurs.

3.4 Versions du programme

Contrairement aux autres enquêtes, plusieurs versions du programme DUC sont utilisées simultanément. Jusqu'à présent, quatre versions ont été mises au point au fil des ans et sont encore utilisées. Chaque nouvelle version permet de recueillir des renseignements plus détaillés que la précédente. Par exemple, la version la plus récente permet de recueillir pour la première fois des détails sur le cybercrime. Il serait beaucoup plus avantageux que tous les services de police du Canada utilisent la même version du programme, mais Statistique Canada n'a aucun contrôle à cet égard. Pour mettre en œuvre une nouvelle version du programme, un service de police devrait mettre à jour son logiciel et recevoir une formation concernant l'utilisation de la nouvelle version. Le moment où cela peut se faire dépend du temps et des ressources dont il dispose. Par conséquent, Statistique Canada ne peut pas contrôler cette situation.

Afin de produire des statistiques sur la criminalité au niveau national, les données doivent être obtenues dans un format standard. Dans le cas du programme DUC, le seul moyen commun d'exprimer les données consiste à effectuer des dénombrements au niveau agrégé de l'infraction. En effet, il est assez facile de convertir les microdonnées en dénombrements agrégés, mais l'inverse serait plus difficile.

Même si le programme DUC ait commencé à recueillir des microdonnées auprès de certains répondants en 1988, le produit principal du programme demeure des données agrégées sur les infractions. Aux États-Unis, les rapports agrégés destinés au programme DUC sont décrits de la façon suivante : [traduction] « Ces rapports fournissent peu d'information au sujet des caractéristiques du crime, des victimes, des délinquants ou des arrestations. L'utilisation de ces données en recherche et en analyse des politiques est sévèrement limitée. » (Site Web du United States Department of Justice, 2008).

Pour produire des dénombrements nationaux agrégés, les catégories de données suivantes sont regroupées :

- Dénombrements agrégés provenant des répondants qui utilisent la version 1 du programme DUC. Ces données sont déjà sous forme agrégée et par conséquent ne requièrent aucune conversion.
- Microdonnées provenant des répondants qui utilisent la version 2.0 du programme DUC, qui sont converties en dénombrements agrégés par un procédé automatisé.
- Microdonnées provenant des répondants qui utilisent la version 2.1 ou 2.2 du programme DUC, qui sont converties en dénombrements agrégés par un procédé automatisé qui est conçu pour fonctionner pour les deux versions du programme. La version DUC 2.2 du programme est la plus récente et a été conçue de manière à ce qu'elle soit aussi compatible que possible avec la version antérieure.

Au moment de la rédaction du présent article, la version DUC 2.0 était encore active parce qu'un dernier répondant l'utilisait encore. Une fois que ce répondant aura mis son système à jour, la version 2.0 pourra être retirée (il est attendu que les répondants qui utilisent la version DUC 1 se convertissent à la version la plus récente disponible de l'enquête quand ils sont prêts à faire la mise à niveau). Pour le moment, les microdonnées de sortie du programme sont converties en données agrégées sur les infractions en utilisant un processus appelé programme des infractions globales dérivées. Le produit de ce processus est compatible avec celui du programme DUC 1 et peut être utilisé pour créer les comptes nationaux.

Les données des versions 2.1 et 2.2 du programme DUC doivent également être soumises à ce processus. Cependant, comme ces deux versions ont été conçues pour être plus compatibles, il est possible d'utiliser le même programme de conversion pour créer les données sur les infractions.

3.4 Modifications apportées au programme

Le programme DUC peut être modifié à cause de changements de législation à n'importe quel moment. Autrement, des modifications peuvent être apportées aux valeurs des champs, aux définitions ou aux pratiques de déclaration, conformément aux spécifications de Statistique Canada en consultation avec les services de police. Par exemple, un nouveau type d'infraction a été créé en 2005 en raison d'une nouvelle loi portant sur le trafic d'humains. Ce genre de changement requiert la modification des manuels de déclaration et des contrôles logiques. Cette information doit être communiquée aux services de police et à leurs fournisseurs de logiciels respectifs afin qu'ils appliquent les changements dans leurs bases de données et logiciels de déclaration policière respectifs. Idéalement, toute modification de la méthodologie d'enquête doit être effectuée simultanément par toutes les parties puisqu'il s'agit d'une enquête permanente. Cependant, cela n'est pas toujours possible. L'incapacité de faire les changements en une seule fois pourrait produire des données incohérentes ou erronées si des mesures appropriées ne sont pas prises. Nous abordons ces mesures à la section suivante.

4. Qualité des données – Méthodes et indicateurs

4.1 Qualité des données de la production mensuelle

Les données fournies par les services de police doivent être traitées par Statistique Canada avant d'être ajoutées au fichier principal. Durant ce traitement, divers outils de contrôle de la qualité sont utilisés pour vérifier les données.

4.1.1 Vérification et imputation

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les enregistrements administratifs transmis par les services de police sont soumis à des contrôles de logique, de cohérence et de validité qui sont créés en collaboration avec les spécialistes du domaine. Ce processus permet d'épurer les données dans une certaine mesure et de remplacer le contenu incorrect des champs par des données logiques dans la mesure du possible. À la fin du traitement, une valeur d'état (accepté sans avertissement, accepté avec avertissement, rejeté) est attribuée à chaque enregistrement et les données sont intégrées dans les fichiers principaux.

De nombreux services de police utilisent un logiciel offrant des contrôles logiques intégrés dans les applications de déclaration. À condition qu'ils concordent avec ceux appliqués à Statistique Canada, ces contrôles peuvent réduire le nombre d'erreurs éventuelles avant que les données soient envoyées à Statistique Canada.

4.1.2 Rapports de production

Une caractéristique de la collecte des données du programme DUC qu'il convient de souligner est qu'il s'agit d'un processus interactif. Au lieu de se limiter à recevoir les données et de s'en servir du mieux qu'il peut, Statistique Canada demande aux répondants de corriger les erreurs qu'elles contiennent. Bien qu'il ne soit pas courant que les répondants assument la responsabilité de la qualité des données, cela est le cas pour le programme DUC. L'outil principal utilisé pour cette rétroaction est le rapport de production mensuel qui est envoyé à chaque répondant après le traitement des données qu'il a transmises.

Le rapport de production comprend les sections suivantes :

- **Partie A** : Elle indique le nombre d'enregistrements transmis et le nombre d'enregistrements traités, catégorisés selon le résultat (accepté sans erreur, rejeté, etc.). En vérifiant ces nombres d'enregistrements, les problèmes éventuels peuvent être reconnus immédiatement. Par exemple, une baisse importante du nombre d'infractions transmises durant un mois particulier peut être le signe d'un problème dans le système de déclaration ou dans l'un des fichiers de données.
- **Partie B** : Elle donne le cumul depuis le début de l'année des nombres mensuels d'enregistrements acceptés et rejetés. Cette liste permet de repérer les changements importants dans les nombres globaux, ainsi que le nombre d'erreurs et d'avertissements. Même si les actes criminels sont considérés comme étant des événements aléatoires, on s'attend à ce que le volume d'infractions soit raisonnablement semblable d'un mois à l'autre.
- **Partie B-2** : Il s'agit d'une nouvelle composante qui fait part au répondant des envois de données effectués au cours des 15 dernières périodes de production (mois) qui contiennent des erreurs. Elle rappelle au répondant de corriger dans la base de données les enregistrements contenant des erreurs graves. Elle lui fournit l'information nécessaire pour corriger les données, c'est-à-dire le numéro d'identification de l'infraction, le code d'erreur et un bref message qui explique l'erreur proprement dite. Dans certains cas, ce message peut même indiquer les valeurs de champ qui ont déclenché l'erreur.
- **Partie C** : Cette composante fournit la liste des erreurs, des imputations et des avertissements pour les infractions transmises ou mises à jour durant le mois de production courant. Comme c'est le cas pour le rapport B-2, cette liste donne au répondant l'information nécessaire pour faire les corrections.
- **Partie D** : Enfin, cette composante fournit la fréquence des types d'erreurs relevés durant le mois de production courant. Un type d'erreur dont la fréquence est significativement élevée pourrait être le signe d'un problème systématique qui doit être résolu.

4.2 Taux de rejet annuels

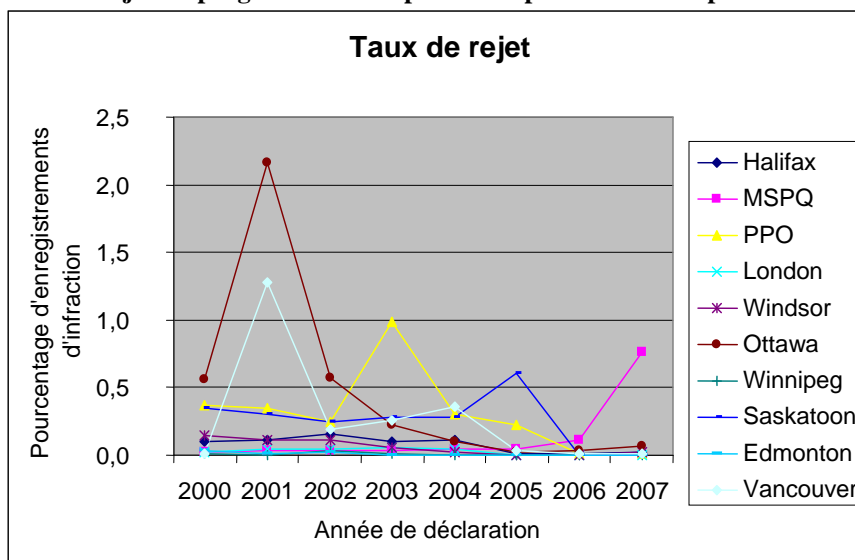
Les enregistrements rejetés le sont à cause d'erreurs critiques découvertes durant le processus de contrôle et d'imputation parce qu'il existe des données invalides ou illogiques. Si l'effet est important et que les données ne contiennent pas suffisamment d'information pour dériver une valeur logique pour un champ, l'infraction doit être rejetée. Par exemple, une infraction comportant un homicide doit également inclure au moins un enregistrement de victime, sinon l'infraction est rejetée. De nombreuses études de la criminalité sont effectuées sur des données provenant d'une année complète ou de plusieurs années dans le cas d'études chronologiques. Toute infraction qui

est rejetée en production est généralement exclue de l'analyse des microdonnées. La capacité de corriger les données identifiées comme étant erronées que possède un service de police dépend de facteurs tels ses ressources policières, son système de gestion des dossiers et les renseignements sur l'infraction dont il dispose dans ses dossiers.

Pour surveiller la qualité du programme, le volume d'enregistrements d'infractions rejetées est calculé en pourcentage du nombre global d'infractions pour les données d'une année complète. Ce taux est habituellement produit au niveau national et par chaque service de police. La représentation graphique de ces taux annuels permet de dégager les tendances et les problèmes éventuels. Pour la plupart des années, le taux annuel de rejet est inférieur à 0,5 %.

Le simple graphique de la figure 4.2-1 a été utilisé comme outil de contrôle de la qualité des données. Après qu'il ait été présenté à un répondant dont le taux de rejet était élevé, ce dernier a pris des mesures en vue d'améliorer la qualité de ses données, dont une demande de ressources et de financement supplémentaires et une mise à niveau de son logiciel. En général, les taux de rejet indiquent que les répondants s'efforcent de les maintenir à un niveau faible. Étant donné le caractère interactif de la collecte des données, la rétroaction et les rapports qui résultent de ce processus permettent aux répondants d'améliorer la qualité de leurs données. Le pourcentage d'infractions rejetées a généralement été à la baisse ou est demeuré constant au fil du temps.

Figure 4.2-1
Taux de rejet du programme DUC par année pour certains répondants



Des erreurs déclenchant un avertissement peuvent également survenir quand il existe une incohérence de nature moins grave. Le contenu d'un champ peut être remplacé par une valeur dérivée logiquement ou par une valeur générale « inconnue ». Il s'agit encore d'un léger compromis en ce qui concerne les données. Le pourcentage d'enregistrements recevant un statut d'avertissement peut également être calculé et utilisé en vue d'améliorer la qualité. Même si le taux de rejet est très faible (moins de 0,5 % des infractions figurant dans le fichier), il importe que le taux d'avertissement reste faible également. Ce taux représente les infractions pour lesquelles les données ont été soumises à une imputation, ce qui signifie que les données figurant dans les champs imputés pourraient avoir été remplacées par des substituts logiques. Parfois, cette imputation peut représenter un léger compromis concernant les données. Ces compromis sont nécessaires au maintien du fardeau de réponse des services de police à un niveau raisonnable. Des études antérieures des taux d'avertissement ont montré que les répondants ont tendance à recevoir plus d'avertissements quand ils remettent leur système à niveau pour adopter une version plus récente du programme. À mesure que le service de police se familiarise avec la nouvelle version de l'enquête, son taux d'avertissement a tendance à diminuer.

4.3 Retraitement des données du fichier principal

À différents points dans le temps, divers changements ont été apportés au programme. Par exemple, la structure de codage de l'infraction (type de crime) a changé, les règles de contrôle ont été modifiées et des valeurs de champ ont été créées ou éliminées. Ces changements ont donné lieu à des incohérences dans les fichiers principaux. Afin que ceux-ci soient aussi exacts et fiables que possible, il a été nécessaire de prendre des mesures plus rigoureuses en vue d'assurer la qualité des données. Comme le fardeau serait beaucoup trop lourd pour les services de police si on leur demandait de retourner en arrière et de modifier tous leurs enregistrements, il a fallu trouver une autre solution.

Normalement, en production mensuelle, ce sont les données brutes qui sont soumises au contrôle et à l'imputation. Cependant, en appliquant le processus courant de contrôle et d'imputation aux données du fichier principal, il a été possible de résoudre nombre de différences et d'incohérences historiques. Le programme a dû subir des modifications afin d'éviter le rejet d'un nombre excessif d'enregistrements, mais le résultat global a été que les fichiers de données principaux sont nettement plus fonctionnels pour l'analyse.

4.4 Taux de correction des erreurs

Même si le taux annuel de rejet est généralement très faible (section 4.2), il est encore possible d'améliorer la qualité des données. Une autre nouvelle initiative de qualité des données est mise au point à l'heure actuelle pour le programme DUC. Les taux de correction des erreurs seront calculés pour évaluer la mesure dans laquelle les répondants réussissent à corriger les enregistrements d'infractions erronés dans leur base de donnée. Il s'agira d'une autre forme de rétroaction sur la qualité fournie aux répondants.

Le nombre de corrections sera calculé pour déterminer le nombre d'infractions rejetées qu'il a été possible de corriger grâce à des mises à jour faites par les services de police au cours d'une période de données. Le nombre de corrections exprimées en pourcentage du nombre total d'infractions rejetées pour un répondant durant une période donnée correspondra au taux de correction des erreurs.

4.5 Tableaux de fréquence des valeurs des champs de données

Les problèmes de qualité des données relevés dans le programme DUC ne correspondent pas tous à des questions d'acceptation ou de rejet. Lorsque des microdonnées deviennent disponibles pour une année complète, une autre méthode est utilisée pour examiner les données. Des tableaux de fréquence des valeurs des champs de données sont créés d'après les fichiers principaux. Ces tableaux permettent d'examiner la distribution en pourcentage des réponses selon le service de police pour une variable particulière durant une année. L'écart par rapport à la moyenne nationale pour chaque valeur de champ possible est calculé, puis les divers écarts sont totalisés pour produire un score de valeurs aberrantes. Les répondants sont ensuite classés en fonction de leur score afin d'afficher les distributions des valeurs de champ qui s'écartent le plus de la moyenne.

Ces tableaux permettent de relever des différences entre les pratiques de déclaration des services de police. Les tableaux pourraient révéler tout biais dans les caractéristiques qui sont déclarées dans le cadre du programme et utilisées pour l'analyse.

5. Mesure de la criminalité au Canada

5.1 Taux de criminalité

Les taux de criminalité sont des produits bien connus du programme DUC. La criminalité étant un problème social, des comparaisons entre lieux ou années sont habituellement effectuées sur la base d'une certaine population. Les taux de criminalité sont exprimés en nombre d'infractions criminelles pour 100 000 personnes durant une période donnée. Pour créer un taux de criminalité par région géographique (ville, province ou pays), le nombre d'infractions criminelles est divisé par le nombre d'habitants de la région, déterminé d'après le recensement de la population

effectué par Statistique Canada. Les taux de criminalité nationaux et provinciaux, ainsi que les taux de criminalité par région métropolitaine de recensement (RMR) sont publiés par Statistique Canada. Même si certains services de police municipaux produisent leurs propres taux pour les besoins locaux, tous les taux de criminalité officiels au Canada sont tirés des publications de Statistique Canada.

Le taux de criminalité est une statistique utile dans de nombreuses situations, telles que l'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention du crime ou de la sécurité relative d'une ville ou d'un quartier.

Le taux de criminalité est une statistique très pratique et facile à interpréter, mais elle comporte des défauts. Le principal inconvénient est que chaque type d'infraction a plus ou moins la même incidence sur le taux global de criminalité.

5.2 Indice de gravité du crime

Une autre nouvelle méthode créée pour mesurer la criminalité est l'indice de gravité du crime (IGC). Celui-ci comporte l'attribution d'un indice de poids à chaque type de crime, afin que le nombre total pondéré de crimes reflète mieux leur gravité ou incidence. La méthodologie provisoire pour créer l'indice consiste à calculer la peine moyenne imposée à un contrevenant pour chaque type de crime. La peine moyenne est calculée en se basant sur des données provenant de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC), une autre enquête dans le domaine de la justice réalisée à Statistique Canada en s'appuyant sur des données administratives et qui est indépendante du programme DUC. Un indice de gravité du crime est élaboré à l'heure actuelle par Statistique Canada et, en principe, devrait être introduit à l'été 2009.

5.3 Victimisation

L'enquête sur la victimisation est réalisée dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada. Cette enquête a pour but de recenser les victimes de crime et leurs expériences. Contrairement au programme DUC, elle est conçue pour recueillir des données sur les crimes déclarés ainsi que non déclarés. L'inconvénient de ce genre d'enquête sur la criminalité est que les données sont recueillies auprès d'un seul échantillon, si bien que celles sur les crimes rares sont difficiles, voire impossibles, à recueillir.

Les enquêtes sur la victimisation sont notamment utiles parce qu'elles montrent que certains types de crimes sont bien déclarés aux agents chargés de veiller à l'application de la loi, tandis que d'autres sont sous-déclarés. Ainsi, d'après les données autodéclarées sur la victimisation, environ la moitié (51 %) de tous les crimes violents commis à l'endroit des personnes âgées ont été déclarés à la police (Ogrodnik, 2006). Le programme DUC ne recueille pas d'information sur les victimes de crimes non violents, tels que la fraude ou le vol, si bien que l'enquête sur la victimisation est nécessaire en vue de produire des statistiques sur les victimes de ces types de crimes.

Ces enquêtes permettent aussi de mieux comprendre pourquoi le crime est déclaré ou non. Elles montrent que la nécessité de faire une demande d'indemnité à une compagnie d'assurance ou d'obtenir une aide médicale et la gravité d'une infraction ont tendance à accroître le niveau de déclaration, tandis que le dérangement causé par la déclaration, l'intervention de partenaires intimes et la nature de l'infraction ont tendance à le réduire. Cela permet d'attribuer un degré de confiance aux diverses statistiques sur la criminalité. Par exemple, les vols de véhicule à moteur sont généralement bien déclarés, parce que la victime doit faire la déclaration pour présenter une demande d'indemnité à sa compagnie d'assurance, tandis que les cas de violence familiale, de violence familiale à l'égard des enfants et de délit sexuel sont sous-déclarés de manière significative à cause des relations intimes qui entrent en jeu, du sentiment de gêne et d'autres facteurs faisant qu'il est difficile pour la victime de faire une déclaration.

6. Conclusion

Les données sur la criminalité exercent une certaine fascination sur les médias et sur la société. Le programme DUC est en vigueur depuis longtemps dans plusieurs formats et continuera de s'étoffer dans l'avenir. À mesure que de nouvelles versions du programme ont été introduites, la nécessité de rendre les mises à niveau plus compatibles et

cohérentes s'est accrue. Les travaux de développement ont augmenté la capacité d'adapter le programme DUC aux changements en n'influant que de manière minimale sur l'intégrité globale et l'utilisation des données. Les indicateurs de la qualité et les rapports de rétroaction ont non seulement protégé l'intégrité des données, mais aussi renforcé la communication et les relations de travail au sein de la collectivité policière. Les envois mensuels de données permettent de surveiller les nouveaux problèmes de collecte/qualité des données et de les résoudre rapidement.

En élaborant de nouvelles mesures et de nouveaux produits, Statistique Canada peut offrir aux membres du public des statistiques encore plus utiles et pratiques. Le programme DUC constitue une enquête très distincte en raison de son processus interactif de collecte des données. Même s'il pose certains défis, il offre des possibilités importantes de continuer à améliorer la qualité des données et du processus de collecte. La rétroaction qui est fournie aux répondants facilite la collecte et la correction des erreurs à l'avance. Ces efforts se traduisent par de meilleures données, qui permettent de mieux comprendre la criminalité au Canada.

Remerciements

L'auteur remercie Colin Babyak, de Statistique Canada, pour ses commentaires et son encadrement précieux, Lenka Mach pour sa révision et ses commentaires constructifs, ainsi que le personnel de Statistique Canada qui a travaillé aux enquêtes du domaine de la justice au fil des ans.

Bibliographie

- Catalano, S.M. (2006). *The Measurement of Crime: Victim Reporting and Police Recording*. New York, LFB Scholarly Pub.
- Dauvergne, M. (2008). Statistiques de la criminalité au Canada, 2007, *Juristat*, 28(7). Statistique Canada: Ottawa, Canada.
- Gannon, M. (2006). Statistiques de la criminalité au Canada, 2005, *Juristat*, 26(4). Statistique Canada: Ottawa, Canada.
- Ogrodnik, L. (2006). Les aînés victimes d'actes criminels, Statistique Canada: Ottawa, Canada.
- Ravidra, D. (2006). Use of Historical and Administrative Data in Edit and Imputation, *SIMP II – Economic Statistics Document Series*.
- United States Department of Justice (2008). About Incident-based Statistics and the National Incident-Based Recording System (NIBRS), <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/ibrs.htm>.